

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DICOM 5 Convention de parrainage Nuit Blanche 2011.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de parrainage avec Samsung (jointe en annexe) pour l'opération Nuit Blanche 2011

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de parrainage avec Samsung, pour l'opération Nuit Blanche 2011.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de parrainage avec Samsung pour l'opération Nuit Blanche 2011, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront versées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012, chapitre 74, compte-nature 74-78.